

RAPPORT  
ANNUEL  
20 **14**  
20 **15**



ORDRE DES  
**TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS**  
DU QUÉBEC

## ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

505-606, rue Cathcart, Montréal, QC H3B 1K9

Tél. : 514-845-3247 ou 1 800 561-3459

Télec. : 514 845-3643

Courriel : info@otpq.qc.ca

 [facebook.com/technologuesprofessionnels](https://facebook.com/technologuesprofessionnels)

 [twitter.com/otpq](https://twitter.com/otpq)

[www.otpq.qc.ca](http://www.otpq.qc.ca)

### MISSION

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, la mission de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) est de promouvoir et assurer la compétence des technologues professionnels dans l'intérêt public.

### ORIENTATIONS

Assurer l'efficacité des mécanismes de protection du public, promouvoir la compétence professionnelle de ses membres et assurer le développement organisationnel de l'Ordre.

### TITRE RÉSERVÉ

L'OTPQ confère à ses membres le titre réservé de technologue professionnel, (T.P. ou T.Sc.A.), après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales agréé dans un domaine des sciences appliquées ou du génie. Véritable marque de professionnalisme, ce titre témoigne de l'engagement des technologues à suivre des normes déontologiques strictes et à assumer la responsabilité de l'exécution du travail pour lequel ils et elles ont été formés.

### COMPÉTENCES

Effectuer des travaux de nature technique relevant de sa compétence, selon des procédés, des méthodes et des normes reconnues. Sa formation de niveau collégial lui permet de produire des plans et des devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité, de vérifier, de surveiller et d'entretenir des systèmes, ainsi que de gérer des projets. En tant que responsable de la réalisation, il est le relais obligatoire entre la recherche et le développement des nouvelles technologies et leurs applications dans l'industrie.

### SECTEURS TECHNOLOGIQUES

Les technologues professionnels œuvrent dans une multiplicité de domaines tels que : génie électrique, génie civil, travaux publics, mécanique du bâtiment, architecture, agroalimentaire, géomatique, foresterie, transformation du bois, pâtes et papiers, informatique, chimie, pêche, mécanique, métallurgie, minéralurgie, aéronautique, aménagement du territoire, sciences naturelles, environnement et orthèse-prothèse.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 1703-5651

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Ordre des technologues professionnels du Québec

Tirage : 250

Reproduction autorisée avec la mention de la source

# TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président .....	4
Rapport des élections 2015 .....	6
Rapport des activités du Conseil d'administration .....	6
Rapport des activités du Comité exécutif .....	7
Rapport des comités .....	8
Bureau du syndic .....	14
Rapport des auditeurs indépendants .....	17
Résultats .....	17
Évolution des soldes de fonds .....	18
Bilan .....	18
Flux de trésorerie .....	18
Notes complémentaires .....	19
Renseignements complémentaires .....	21
Composition du Conseil d'administration, des comités et du personnel .....	21
Tableau des membres .....	22
Répartition des membres .....	22
Cotisation .....	22
Prévisions budgétaires 2015-2016 .....	23

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le trente-quatrième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2015.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice

**M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée**

Québec, juin 2015

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée  
Ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles et  
Ministre de la Justice  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2014-2015 (1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015).

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

**Alain Bernier, T.P.**

Montréal, juin 2015

---

Monsieur Jean-Paul Dutrisac  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2014-2015 (1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

**Alain Bernier, T.P.**

Montréal, juin 2015

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

## MODERNISATION DES LOIS PROFESSIONNELLES ET CHAMP D'EXERCICE DES T.P.

À la suite de l'élection d'un nouveau gouvernement en avril 2014, l'Office des professions a relancé ses travaux pour bonifier le projet de modernisation des lois professionnelles et des autorisations d'actes et d'activités dans le domaine des sciences appliquées. Durant l'année 2014-2015 l'Office des professions a étudié les centaines de mémoires reçus dans le cadre des consultations particulières qui s'étaient tenues en novembre 2013. Les premiers mois de l'année 2015 ont permis à l'Office des professions de concilier plusieurs éléments concernant les lois professionnelles des cinq ordres concernés – et d'autres ordres touchés de près ou de loin aussi par cette modernisation et les autorisations d'actes pour les technologues professionnels. Nous avons tenu plusieurs rencontres avec le conciliateur nommé par l'Office des professions à ce sujet en 2014-2015.

Ce dossier crucial a un cheminement fastidieux et nous ne maîtrisons pas tous les événements qui peuvent ralentir le bon déroulement du processus (deux élections en moins de deux ans, par exemple); il faut prendre le temps de bien faire les choses et souvent respecter les aléas vécus par certains organismes au cours du processus. Nous avons conséquemment jugé utile et pertinent de demander des garanties relatives au processus afin de s'assurer que tous les acteurs et intervenants concernés par cette modernisation agissent de bonne foi et avec diligence en raison de l'historique vécu par notre Ordre depuis plus de 20 ans.

Cette modernisation dans le secteur des sciences appliquées permettra aux ordres professionnels concernés d'autoriser les technologues professionnels à exercer certaines activités qui sont actuellement réservées exclusivement à leurs professions. Il faut se rappeler qu'il s'agit d'un projet important de professionnalisation qui concerne tout le secteur agroalimentaire, l'architecture, l'environnement, les technologies minérales et géologiques, tout le domaine du bâtiment et des travaux publics, la chimie et la biotechnologie, et qui embrasse également le vaste secteur de l'ingénierie. Pour bien comprendre ce que signifient la modernisation et la professionnalisation de ces secteurs on peut évoquer le secteur de la santé, par exemple. Dans un hôpital il faut obligatoirement être membre d'un ordre professionnel pour soigner ou traiter un patient. On peut aussi donner en exemple le *Règlement sur certaines activités professionnelles*

*qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que les médecins.* Par ce mécanisme les membres de l'Ordre des technologues professionnels détenant un DEC en orthèses et prothèses orthopédiques se sont vu autoriser par le Collège des médecins huit activités professionnelles dans le cadre de leur profession.

Par ce *Règlement*, dorénavant qu'importe l'endroit où les détenteurs d'un DEC en orthèses et prothèses orthopédiques travaillent au Québec (secteur public ou privé), les actes autorisés doivent être exercés ou assumés par un membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec. Aussi, l'article 4 du *Règlement* prévoit une formation complémentaire obligatoire de 25 heures portant essentiellement sur les principes d'asepsie et de nettoyage d'une plaie et les types de plaies associées à des immobilisations. Grâce à la coopération des maisons d'enseignement l'Ordre a pu offrir par le biais du Collège Mérici et du Collège Montmorency cette formation d'appoint. De plus, l'une des deux maisons d'enseignement a inséré dans son cursus cette formation sur les plaies pour tous les nouveaux étudiants dans cette discipline. L'autre collège offre la possibilité à tous ses nouveaux diplômés de suivre cette formation d'appoint avant leur entrée sur le marché du travail.

Puisque l'Ordre regroupe maintenant l'ensemble des professionnels du domaine des orthèses et des prothèses orthopédiques nous avons convenu de mettre sur pied un groupe de réflexion – un laboratoire d'idées – afin de réfléchir avec ces professionnels à l'avenir de la profession et à proposer des mesures ou des mécanismes visant à améliorer le service aux usagers tout en soutenant de hauts standards concernant la protection du public.

## MOBILITÉ INTERNATIONALE

Durant l'exercice financier l'Ordre a poursuivi ses efforts et continué ses entretiens avec les représentants du gouvernement français dans le cadre de l'Entente cadre France-Québec sur la mobilité de la main-d'œuvre. Au cours de l'exercice le Comité des examinateurs de l'Ordre a maintenu la cadence de l'analyse des comparatifs entre les diplômes français et québécois. Ainsi, en mars 2015 l'Ordre a pu signer à Paris un avenant à l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles regroupant tous les diplômés ayant des formations comparables en agroalimentaire et en foresterie avec la Direction de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de la France (MAAF). Nous avons aussi à Paris entamé une session de travail avec les représentants du ministère des Affaires

sociales, de la Santé et des Droits des femmes de la France (MASDF) pour comparer les diplômes français et québécois dans le domaine de l'appareillage des orthèses et des prothèses orthopédiques. Une deuxième rencontre est prévue à l'automne 2015 au Québec afin de signer une entente.

## SIÈGE DE L'ORDRE

Durant l'année 2014-2015 l'Ordre, devant les conditions imposées par le locateur pour le renouvellement du bail qui venait à échéance en juin 2015, a décidé d'emménager dans de nouveaux locaux tout en respectant le cadre budgétaire. Le déménagement a eu lieu le 12 juin 2015 dans des locaux rénovés, plus modernes et plus adaptés au travail du personnel de l'Ordre. Le bail est d'une durée de 10 ans et prend fin le 30 juin 2025. Le siège de l'Ordre est maintenant sis au 606, rue Cathcart au 5<sup>e</sup> étage, au cœur du centre-ville de Montréal. Ainsi, les nouveaux locaux sont accessibles par transports collectifs et actifs ainsi que par automobile.

## SECTIONS

### Section du Bas – Saint-Laurent

Au cours de l'année 2014-2015, la section a tenu quatre réunions du conseil d'administration de la section. La section a remis une bourse d'études de 300\$ lors de la soirée du Mérite scolaire au cégep de Rimouski qui s'est tenue en avril 2014. Des membres de la section ont participé aux conférences de l'OTPQ au cégep de Rimouski et à l'Institut maritime du Québec à Rimouski. La section a tenu un déjeuner-causerie le 24 octobre 2014 pour clôturer la semaine des conférences de l'OTPQ à Rimouski. Finalement, le conseil d'administration de la section s'est enrichi d'un nouveau directeur étudiant affilié, Joël Nolin, étudiant en 2<sup>e</sup> année en mécanique du bâtiment au cégep de Rimouski.

### Section de l'Outaouais

Pendant cet exercice financier, la section s'est démarquée en offrant trois activités ayant comme objectif de maintenir le réseau de contacts entre les membres. La première activité, tenue en avril 2014, était une soirée de coaching intitulée l'Inventaire des styles personnels de coaching, « formation pour intégrer le coaching à ses pratiques de gestion, de leadership et de communication ». En décembre 2014, les membres profitaient d'une soirée Bière et fromage, et en février 2015, d'une soirée billard.

### Section de Québec

La section de Québec a offert trois visites industrielles à ses membres. La première étant la visite des installations de Maison Laprise, fabricant

de maisons usinées, la deuxième, la visite de la compagnie VAB Solutions, spécialisée dans la conception de lecteurs optiques pour mesurer et classer le bois, et la dernière, la visite de Soprema à Drummondville, entreprise manufacturière d'envergure internationale spécialisée dans la fabrication de produits et revêtements d'étanchéité pour la construction et le génie civil. La présidente, Valérie Rousseau, T.P., a rencontré les étudiants en techniques de génie mécanique du collège de Limoilou en compagnie de l'adjoint au développement professionnel de l'Ordre.

## COMMUNICATIONS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dans le but de maintenir ses bonnes relations avec différentes organisations, l'Ordre a participé, en y tenant un stand, au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) en avril 2015. C'est dans la même optique que l'Ordre a été présent au *Salon affaires municipales*, qui s'est tenu à Québec à la fin septembre 2014, sous l'égide de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). L'Ordre a reconduit son entente avec l'organisation du concours Science on tourne! en commanditant le prix de l'ingéniosité.

L'Ordre a procédé en cours d'année à l'intégration au système professionnel de tous les orthésistes prothésistes en vertu du *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins*. Durant toute cette période, l'Ordre a maintenu les contacts avec les organismes du milieu et des rencontres d'information se sont tenues avec les professionnels concernés. Une section *orthèses et prothèses orthopédiques* a été créée dans la section réservée aux membres sur le site web de l'Ordre.

En 2015 le nombre d'étudiants affiliés à l'Ordre a atteint le chiffre de 1 000. Les interventions en classe et la possibilité de s'affilier à l'Ordre en bloc ont favorisé ce résultat. C'est sans compter sur le dynamisme des départements techniques à répondre à l'invitation de l'Ordre à se créer une page web départementale sur notre portail étudiant. Plus de 16 départements ont répondu à l'appel.

Enfin, comme à chaque année, se sont tenues les sessions d'examen portant sur le Code de déontologie, la tenue des dossiers et le fonctionnement du système professionnel québécois.

## CONCOURS SCIENCE, ON TOURNE!

Associé au concours Science, on tourne! depuis plusieurs années, l'OTPG y remet le prestigieux Prix de l'ingéniosité accompagné d'une bourse de 1 000\$. Le Prix de l'ingéniosité 2015 a été décerné à Catherine Pronovost et Léane Cormier du Collège Laflèche pour leur engin utilisant le principe d'énergie potentielle d'un poids et le mécanisme d'une horloge « grand-père » pour frapper la balle. Simple



➤ Richard Legendre, T.Sc.A., vice-président aux affaires professionnelles à l'OTPG, Catherine Pronovost et Léane Cormier du Collège Laflèche

d'utilisation tout en nécessitant peu de réglages et démontrant une constance de la force d'impact; bref, stable et constant comme un métronome. Bravo!!!

## RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.

L'Ordre a tenu la Rencontre annuelle des T.P. à Longueuil le 27 septembre 2014. Le programme offrait différents ateliers.



➤ L'animatrice Josée Gionet, T.P.

- La santé et la sécurité sur les chantiers, atelier animé par la technologue professionnelle, Josée Gionet.
- Bâtiments en béton : vers des constructions plus durables et énergétiquement efficaces.
- Les possibilités du bois dans la construction de bâtiments de 5 ou 6 étages.
- Les changements climatiques au Québec.

Les nouveaux membres exerçant en orthèses et en prothèses orthopédiques ont profité de cet événement pour passer l'examen sur le Code de déontologie de l'Ordre et le système professionnel québécois.

## MÉRITE DU CIQ

La médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a été remise à Denis Bertrand, T.P. Membre de l'Ordre depuis qu'il a terminé ses études en 1970 en mécanique industrielle, il a toujours porté fièrement son titre.

Pendant une quinzaine d'années, il a été tour à tour secrétaire, trésorier et président de la section régionale de l'Outaouais. Il a fait partie de l'équipe qui a

redynamisé la section régionale. En 2001, par sa persévérance et l'amour de sa région, il a réussi à convaincre l'Ordre de tenir sa Rencontre annuelle à Gatineau. Pour faire de cet événement un succès il n'a pas hésité à mettre les bouchées doubles. Il a mis sur pied une équipe dynamique et a instauré un système de partenariat-commandites avec plusieurs entreprises de sa région pour l'événement.



➤ Le médaillé du CIQ, Denis Bertrand, T.P.

Exerçant sa profession à la Ville de Gatineau comme technologue professionnel à la direction des travaux publics, il est intervenu régulièrement pour faire en sorte que les membres de l'Ordre soient bien accueillis. Membre retraité depuis peu il a poursuivi tout de même sa contribution à la profession et à son Ordre. Depuis 12 ans, il participe aux activités du comité d'inspection professionnelle parce que, dit-il, c'est un comité qui va « au cœur du système professionnel », qui présente chaque année un programme de surveillance générale de la profession dans le but de mieux contrôler l'exercice de la profession et ainsi mieux protéger le public. Il agit aussi comme superviseur lors de la tenue des examens sur le Code de déontologie et le système professionnel québécois dans le cadre du Programme de développement professionnel, et ce, dans la région de l'Outaouais.

Le président,

Alain Bernier, T.P.

# RAPPORT DES ÉLECTIONS 2015

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1<sup>er</sup> janvier et 15 février 2015.

Un poste dans la région 04, 17, Mauricie – Centre-du-Québec, était en élection.

Un poste dans la région 05, Estrie, était en élection.

Un poste dans la région 07, Outaouais, était en élection.

Un poste dans la région 08, Abitibi-Témiscamingue, était en élection.

Un poste dans la région 09, 10, Côte-Nord - Nord du Québec, était en élection.

Dans la région 04, 17, une candidature a été reçue et a été ainsi déclarée élue par acclamation.

Dans la région 05, une candidature a été reçue et a été ainsi déclarée élue par acclamation.

Dans la région 07, une candidature a été reçue et a été ainsi déclarée élue par acclamation.

Dans la région 08, une candidature a été reçue et a été ainsi déclarée élue par acclamation.

Dans la région 09, 10, une candidature a été reçue et a été ainsi déclarée élue par acclamation.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues ainsi que les administrateurs élus.

## Rapport des élections 2015 des administrateurs du Conseil d'administration de l'OTPO

RÉGIONS	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
<b>04,17 Mauricie – Centre-du-Québec</b>	Michel Plourde, T.P.	Michel Plourde, T.P.	Michel Plourde, T.P.
<b>05 Estrie</b>	Germain Thibault, T.P.	Germain Thibault, T.P.	Germain Thibault, T.P.
<b>07 Outaouais</b>	Josée Gionet, T.P.	Josée Gionet, T.P.	Josée Gionet, T.P.
<b>08 Abitibi-Témiscamingue</b>	Marc Guimont, T.P.	Marc Guimont, T.P.	Marc Guimont, T.P.
<b>09,10 Côte-Nord - Nord-du-Québec</b>	Rino Therrien, T.P.	Rino Therrien, T.P.	Rino Therrien, T.P.

Denis Beauchamp, c.a.é., secrétaire

## RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil d'administration a tenu quatre réunions, soit en juin, septembre, décembre 2014 et en mars 2015. Les principales résolutions du Conseil d'administration ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ;
- d'adopter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Conseil d'administration ;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre toutes les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre ;
- d'adopter les états financiers mensuels de l'exercice ;
- d'adopter les évaluations des dossiers du comité des examinateurs ;
- ATTENDU que le Conseil d'administration peut autoriser le Comité d'inspection professionnelle, ou un de ses membres, à s'adjoindre des experts aux fins d'une inspection portant sur la compétence professionnelle (Code des professions, article 112, troisième alinéa) ; ATTENDU qu'il est souhaitable que la nomination de ces experts se fasse dans les meilleurs délais lors de l'adoption par le Comité d'inspection professionnelle d'une résolution demandant une inspection sur la compétence professionnelle d'un des membres de l'Ordre ; d'autoriser le Comité d'inspection professionnelle de s'adjoindre le ou les experts requis aux fins d'une inspection portant sur la compétence professionnelle et de lui déléguer le pouvoir de nomination sous réserve des règles administratives en vigueur ;
- d'adopter les modifications au mandat du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées telles que présentées ;
- d'adopter les modifications au mandat du Comité d'évaluation des compétences en inspection pré-achat telles que présentées ;
- de nommer André Pineault, T.P., membre du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées ;
- d'adopter la composition et les mandats des comités suivants :

- Comité des examinateurs,
  - Comité d'inspection professionnelle,
  - Comité de la formation des technologues professionnels uniquement Jean-Yves Giguère, T.P.,
  - Comité des prix de l'Ordre,
  - Comité d'évaluation du travail des syndicats,
  - Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées,
  - Comité de placements financiers;
- de renouveler le mandat de Gervais Lessard au sein du Comité de révision pour la période du 7 juin 2014 au 6 juin 2015 respectant les dispositions du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 123.3 du Code des professions;
  - de tenir l'Assemblée générale annuelle le samedi 27 septembre 2014 à 15 heures au Holiday Inn, Longueuil, dans le cadre de la Rencontre annuelle des T.P.;
  - d'adopter la politique Administration et Finances, *Procès-verbaux et documents des réunions*, telle que modifiée, présentée et modifiée à nouveau;
  - d'adopter la politique Administration et Finances, *Allocations compensatoires pour participation au sein de comités ciblés*, appelée communément (AF-31), telle que modifiée et présentée;
  - de recommander à l'assistance de l'Assemblée générale annuelle d'adopter le rapport financier de l'auditeur indépendant 2013-2014 tel que présenté;
  - de recommander à l'assistance de l'Assemblée générale annuelle de nommer la société de comptables professionnels agréés, Poirier & Associés inc., pour l'exercice financier 2014-2015;
  - d'appeler dorénavant la politique administration et finances, *Destruction de documents* (AF-7), *Archivage et destruction de documents* (AF-7) et de l'adopter telle que modifiée;
  - de recommander à l'assistance de l'Assemblée générale annuelle d'augmenter de 4 % les coûts des différentes catégories des membres en règle, sauf les étudiants affiliés;
  - d'adopter la politique administration et finances, *Sceau* (AF-26) telle que mise à jour;
  - de renouveler le mandat de la revue de presse à la compagnie *Service d'information industrielle du Québec* pour une période de trois ans avec la possibilité de résiliation à chaque année par le directeur général de l'Ordre, et ce, à la date anniversaire du contrat soit le 1<sup>er</sup> novembre;
  - d'adopter le rapport et la proposition du Comité d'évaluation du travail des syndicats qui dorénavant s'appellera *Comité d'évaluation du fonctionnement du Bureau du syndic* tel que présenté;
  - de nommer Fernand Lemay, T.P., syndic ad hoc pour le dossier 14.26;
  - de nommer Patrick Gautreau, T.P., syndic ad hoc pour les dossiers 14.30, 14.31, 14.33, 14.34;
  - de renouveler le contrat, arrivant à échéance le 12 décembre 2014, du syndic adjoint, Guy Veillette, T.P., pour une période de trois ans;
  - de ne pas renouveler les contrats, arrivant à échéance le 12 décembre 2014, des syndicats adjoints, François Linteau, T.P., et Pierre Hubert, T.P.;
  - d'autoriser le président de l'Ordre, Alain Bernier, T.P., à effectuer une mission en France en mars 2015 et pour ce faire, de demander une subvention au Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre régi par l'Office des professions, dans le but de rencontrer des représentants français de différents ministères concernés afin de comparer les programmes des métiers de l'appareillage en orthèses et prothèses en vue de signer un Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM);
  - d'adopter le mandat du Comité des examinateurs tel que modifié par l'ajout de s'adjoindre des experts-conseils lors d'une analyse particulière pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions;
  - d'adopter les règles de régie interne du Comité des examinateurs telles que modifiées aux articles 2 (Mandat) et 3 (Composition);
  - de nommer Manuel Picard-Duclos, T.P., membre du Comité des examinateurs;
  - de nommer Josée Veilleux, T.P., membre du Comité des examinateurs en remplacement de Robert Tremblay, T.P.;
  - d'adopter la politique Administration et Finances, *Correspondance* (AF-3) telle que présentée et modifiée;
  - d'appeler dorénavant la politique Administration et finances, *Remboursement des dépenses personnelles* (AF-9) et de l'adopter telle que présentée et modifiée;
  - d'adopter la nouvelle appellation du Comité d'évaluation des compétences en assainissement

des eaux usées des résidences isolées devenue **Comité d'évaluation du droit d'exercice en assainissement des eaux usées des résidences isolées** et d'adopter également son mandat modifié;

- d'adapter les règles de régie interne du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées en tenant compte de la nouvelle appellation Comité d'évaluation du droit d'exercice en assainissement des eaux usées des résidences isolées et du remplacement du terme compétence par droit d'exercice;
- d'imposer des frais de 240 \$ par année pour recevoir une attestation annuelle du droit d'exercice et de 250 \$ pour le coût de l'examen incluant la documentation en lien avec le Comité d'évaluation du droit d'exercice en assainissement des eaux usées des résidences isolées;
- d'adopter les prévisions budgétaires de l'année 2015-2016 telles que présentées;
- de nommer Fernand Lemay, T.P., syndic ad hoc pour les dossiers 14.30, 14.31, 14.33, 14.34, en remplacement de Patrick Gautreau, T.P.;
- d'accorder au *Comité d'inspection professionnelle* un budget de 35 000 \$ nécessaire au Programme de surveillance générale pour l'exercice 2015-2016 afin de remplir adéquatement son mandat de surveillance de l'exercice de la profession;
- d'adopter la politique Relations avec les membres, *Cotisation et frais d'ouverture de dossier* (RM-3) telle que modifiée;
- de nommer le vice-président aux affaires professionnelles, délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et de nommer le vice-président aux affaires administratives, délégué substitut.

## RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

**Pendant l'exercice 2014-2015, les membres du Comité exécutif se sont réunis à huit occasions dont deux fois par conférence téléphonique. Les principales résolutions du Comité exécutif qui diffèrent de celles du Conseil d'administration, ont été :**

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif;
- d'adopter les états financiers mensuels;
- d'attribuer la médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec à Denis Bertrand, T.P.;
- de recommander au Conseil d'administration d'augmenter de 4 % les coûts des différentes catégories des membres en règle, sauf les étudiants affiliés.
- d'adopter les prévisions budgétaires 2015-2016 telles que présentées.



Les membres du Comité exécutif de l'Ordre 1<sup>re</sup> rangée : Charles Nadeau, CPA, administrateur nommé, Alain Bernier, T.P., président, Richard Legendre, T.Sc.A., vice-président aux affaires professionnelles 2<sup>e</sup> rangée : Denis Beauchamp, c.a.é., secrétaire de l'Ordre, Laval Tremblay, T.P., vice-président aux affaires administratives, Paul O'Boone, T.P., vice-président aux communications

# RAPPORT DES COMITÉS

## COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En septembre 2014, Dale Parizeau Morris Mackensie unissait ses forces avec Lussier, cabinet d'assurances et services et devenait Lussier Dale Parizeau, cabinet de services financiers.

Le comité a demandé d'inscrire pour chaque sinistre la catégorie correspondante, et ce, dans le rapport, afin de mieux cerner tous les secteurs technologiques.

- **Catégorie 1** correspondant aux technologies de foresterie, géomatique, pêche, gestion industrielle, aménagement du territoire, sciences naturelles, agricoles, alimentaires.
- **Catégorie 2** correspondant aux technologies de chimie industrielle, bâtiment et travaux publics (sauf gestion de projet et inspection préachat), pâtes et papiers, transformation du bois en produits finis, électrique, gestion des textiles, informatique.
- **Catégorie 3** correspondant aux technologies mécaniques, maritimes, en métallurgie, en minéraux, en aéronautique ainsi que les technologies offrant des services de gérance de projets et de conception ou construction (design et build).
- **Catégorie 4** correspondant aux inspections préachat.
- **Catégorie 5** correspondant aux technologies en eau, air, assainissement.

Le Fonds de formation, de prévention et de stabilisation des primes a atteint une somme notable et le comité a désiré étudier les différentes options possibles. Le courtier a proposé six options :

- 1) Congé de cotisation au Fonds pour les participants.
- 2) Congé de cotisation au Fonds pour les participants et l'assureur.
- 3) Réduction des primes de 10% pour l'ensemble des assurés.
- 4) Réduction de participation au Fonds pour les participants en fonction de l'ancienneté.
- 5) Réduction de participation au Fonds pour les participants en fonction de la sinistralité.
- 6) Envisager la création d'un Fonds d'assurance.

Le comité a décidé d'attendre l'adoption du projet de loi sur les partages d'actes et d'activité. La somme dudit Fonds est appréciable mais insuffisante en regard des risques et de l'historique des réclamations.

En avril 2015, les membres renouveleront aux mêmes conditions tarifaires que pour l'année 2014.

La production d'une vidéo expliquant le programme d'assurance responsabilité professionnelle est envisagée. Elle pourrait comprendre des explications sur le processus généré par une réclamation et également inclure une portion sur l'éthique professionnelle et la déontologie.

**Denis Beauchamp**, secrétaire du comité

## CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est institué en vertu de l'article 116 du Code des professions (L.R.Q., C. C-26). Il est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements adoptés par l'Ordre, alors qu'il était membre de l'Ordre.

### Plaintes

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil de discipline a été saisi de 6 plaintes disciplinaires portées par le syndic et les syndicats adjoints.

Les plaintes portent sur diverses infractions au *Code de déontologie des technologues professionnels*, au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cession d'exercice des technologues* ainsi que certaines dispositions du *Code des professions*.

### Auditions

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil de discipline a tenu 7 jours d'audience sur culpabilité, 2 jours d'audience sur culpabilité et sanction et 1 jour d'audience pour instruire une requête en radiation provisoire. À la fin de l'exercice, 6 dossiers étaient en attente d'audition sur culpabilité ou sanction. Le président a tenu 19 audiences de gestion d'instance, par conférence téléphonique et en audition.

### Décisions

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil de discipline a rendu 7 décisions dont 3 sur culpabilité et sanction, 2 sur culpabilité, 1 sur sanction et 1 décision sur une requête en radiation provisoire. Il a imposé des amendes variant de 1 000\$ à 2 000\$, des réprimandes ainsi que le paiement des déboursés. Il a rendu les décisions dans des délais variant entre 90 jours et 211 jours. À la fin de l'exercice un dossier était en attente d'un jugement en homologation de la décision du Conseil de discipline et aucun n'était porté en appel.

## Bilan des activités du Conseil de discipline

Dossiers actifs du Conseil au début de l'exercice	11
Dossiers fermés au cours de l'exercice	7
Dossiers ouverts au cours de l'exercice	6
Plaintes dont l'audience est complétée par le Conseil	1
Nombre d'audiences du Conseil (nombre de jours)	10
Nombre de membres du Conseil ayant siégé	5

## Plaintes dont l'audience est complétée par le Conseil de discipline

Nature des plaintes	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Infractions commises en vertu du <i>Code de déontologie des technologues professionnels</i> , du <i>Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice</i> ainsi que certaines dispositions du <i>Code des professions</i> .	6	0
Nombre de dossiers en attente d'audience sur culpabilité	4	0
Nombre de dossiers en attente d'audience sur sanction	2	0

## Décisions du Conseil de discipline

(un total de 7 décisions disciplinaires)

	Nombre
Acquittant l'intimé	2
Déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	3
Imposant une sanction	1
Décision sur une requête en radiation provisoire	1

## Sanctions imposées par le Conseil de discipline

Nature de la sanction	Nombre
Amendes variant entre 1 000 \$ et 2 000 \$ (par chef d'infraction)	17
Limitation d'exercice	1
Réprimandes (par chef d'infraction)	13
Paiements des frais et déboursés	4
Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	1

M<sup>e</sup> Nicole Bouchard, avocate, secrétaire du comité

## COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Tel que résolu par le Conseil d'administration de l'Ordre, lors de la réunion tenue le 12 décembre 2014, en plus du remplacement de l'appellation du comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées pour *comité d'évaluation du droit d'exercice en assainissement des eaux usées des résidences isolées* (ci-après le « *comité* »), le mandat de celui-ci ainsi que la marche à suivre pour l'obtention du droit d'exercice en assainissement des eaux usées des résidences isolées (ci-après « AEURI ») ont été changés.

### Mandat

- 1 Préalablement à l'émission d'une attestation du droit d'exercice,
- 1.1 évaluer le droit d'exercice des membres de l'Ordre exerçant dans le domaine de l'AEURI et donner avis au Conseil d'administration ;
- 1.2 rédiger et maintenir à jour les critères qui servent à l'évaluation du droit d'exercice nécessaire pour exercer dans le domaine de l'AEURI ;
- 1.3 délivrer une attestation confirmant que le technologue professionnel répond aux critères d'évaluation.

Dans son avis au Conseil d'administration, le *comité* pourra :

- 1° recommander que le technologue professionnel s'inscrive à une formation en vue de combler un manque de connaissance ou de compétence en AEURI ;
- 2° recommander qu'une formation commune soit imposée à tous les technologues professionnels ou à un groupe ciblé de technologues professionnels exerçant dans le domaine de l'AEURI.

### Obtention du droit d'exercice

Des frais 250 \$ pour le coût de l'examen écrit évaluant les connaissances des membres qui possèdent les conditions d'admissibilité obligatoires et qui souhaitent pratiquer en AEURI et de 240 \$ par année pour recevoir une attestation annuelle du droit d'exercice entreront en vigueur dès le

1<sup>er</sup> avril 2016. L'examen écrit remplace la formation imposée et offerte par l'Ordre à l'intérieur du réseau collégial et donnant une Attestation d'études collégiales (AEC).

### Résumé d'activités

Au cours de l'exercice 2014-2015, les membres du *comité* se sont réunis à quatre reprises dont une fois par conférence téléphonique. Le *comité* a procédé à l'analyse des rapports soumis par trois membres souhaitant exercer dans le domaine, à la suite de quoi, ces trois demandes ont été refusées. En outre, à la suite de l'abolition de la formation, à l'abandon du programme d'accompagnement et aux modifications de son mandat, le *comité* a élaboré le processus d'évaluation des candidats et d'accession au droit d'exercice en AEURI, et a formulé des conditions de délivrance de l'attestation annuelle du droit d'exercice en AEURI délivrée par le *comité*.

Serge Gingras, T.P., président du comité

## COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉCHAT

Durant cet exercice financier, le comité d'évaluation des compétences en inspection préachat s'est réuni à trois reprises dont une fois par conférence téléphonique. Trente-neuf membres ont renouvelé leur attestation dont l'échéance arrivait le 30 juin 2014. Parmi ces 39, quatre membres ont reçu l'obligation de signer une déclaration d'engagement à terminer les heures de formation manquantes. Deux membres ont reçu leur attestation jusqu'au 31 octobre 2014, et ce, en date du 20 juin 2014, mais seulement un membre s'est conformé et le comité lui a délivré une attestation échéant le 30 juin 2015.

En décembre 2014, le Conseil d'administration modifiait le mandat du comité comme suit :

### Mandat :

1. Préalablement à l'émission d'une attestation de compétence,

- 1.1 évaluer la compétence des membres de l'Ordre exerçant en inspection préachat et donner avis au Conseil d'administration ;
- 1.2 rédiger et maintenir à jour les critères qui servent à l'évaluation des compétences nécessaires pour exercer dans le domaine de l'inspection préachat ;
- 1.3 délivrer une attestation confirmant que le technologue professionnel répond aux critères d'évaluation ;
- 1.4 fournir une liste de membres intéressés à parrainer ou à encadrer un membre ayant peu ou pas d'expérience dans l'exercice de l'inspection préachat.

Dans son avis au Conseil d'administration, le comité pourra :

- 1° recommander que le technologue professionnel s'inscrive à une formation en vue de combler un manque de connaissance ou de compétence en inspection préachat ;
- 2° recommander qu'une formation commune soit imposée à tous les technologues professionnels ou à un groupe ciblé de technologues professionnels exerçant en inspection préachat.

Le comité d'évaluation des compétences en inspection préachat a déposé une lettre au Conseil d'administration par l'entremise du secrétaire de l'Ordre demandant son abolition ou son maintien, et ce, en décembre 2014. Le Conseil d'administration préfère son maintien et c'est pourquoi il a mandaté le directeur de l'Ordre et le vice-président aux affaires professionnelles à rencontrer le comité. En février 2015, le directeur de l'Ordre et le vice-président aux affaires professionnelles rencontraient le comité ayant comme objectif entre autres de connaître les attentes du comité. Le comité d'évaluation des compétences en inspection préachat poursuit son mandat.

Louis Parent, T.P., président du comité

## COMITÉ DES EXAMINATEURS

Au cours de l'exercice 2014-2015, l'Ordre a admis 507 nouveaux membres. De ce nombre, 430 candidats ont été admis sur la base d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions.

Le Comité des examinateurs a tenu dix (10) réunions pour évaluer les dossiers d'équivalence de formation et d'équivalence de diplôme. En effet, soixante-dix-sept (77) dossiers de candidats ont été évalués. Un (1) dossier est en attente.

De ce nombre trente (30) candidats ayant étudié au Québec ont été acceptés, douze (12) candidats ont été refusés. En ce qui a trait aux équivalences de formation de candidats provenant de l'extérieur du Canada, il y a eu six (6) demandes et les six (6) demandes ont été acceptées. Cinq (5) candidats ont été acceptés sous l'entente Québec-France (ARM).

Sept (7) candidats ont été acceptés par équivalence de diplôme hors Québec, au Canada. Du côté des admissions par équivalence de diplôme, de l'extérieur du Canada, l'Ordre a accepté quatorze (14) candidats; aucun n'a été refusé. L'Ordre a reçu deux (2) demandes d'admission par équivalence de formation hors Québec, au Canada et elles ont été acceptées.

En ce qui concerne les exigences de la Charte de la langue française, art. 37, nous n'avons pas émis de permis temporaire dans la mesure où les candidats sont très bien informés à l'avance qu'ils doivent détenir une connaissance de la langue officielle appropriée à l'exercice de leur profession, avant leur arrivée au Québec.

Equivalence de diplôme				
	Canada	Hors canada	ARM Québec-France	Refusés
Nombre	7	14	5	0

Equivalence de formation				
	Québec	Hors canada	Canada	Refusés
Nombre	30	6	2	12

Jean-Yves Giguère, T.P., président du comité

## COMITÉ DE LA FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Comité de la formation des technologues professionnels n'a pas tenu de réunion.

Jean-Yves Giguère, T.P., président du comité

## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

### Composition

Le comité d'inspection professionnelle est composé de huit (8) membres et d'une responsable de l'inspection professionnelle nommée par le Conseil d'administration de l'Ordre.

### Mandat

Le comité d'inspection professionnelle (ci-après le « comité ») est un comité statutaire en application de l'article 109 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26, ci-après le « Code »). Son mandat consiste essentiellement à assurer la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon les paramètres établis dans le cadre du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession*.

### Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour 2014-2015

Le 28 février 2014, lors de la tenue de la 139<sup>e</sup> réunion du comité, les membres ont procédé à l'adoption du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2014-2015* (ci-après le « Programme ») et le vendredi 21 mars 2014, le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté les modifications au *Programme* telles que proposées par le comité. Le budget alloué pour l'exercice 2014-2015 est de 35 000 \$.

Conformément à ce *Programme*, le comité a expédié un rapport d'inspection de l'exercice de la profession (formulaire) à cent quarante-huit (148) de ses membres afin de vérifier la conformité de leur pratique aux dispositions du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r.265) ainsi que de certains articles du *Code de déontologie des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r. 258).

Parmi les cent quarante-huit (148) formulaires expédiés, soixante-treize (73) d'entre eux ont fait l'objet d'une inspection régulière (dossiers automatiquement soumis à la visite d'un inspecteur sans qu'ils ne soient analysés au préalable par le comité). Ces formulaires ont été dirigés en priorité auprès de technologues professionnels qui exercent de façon principale ou secondaire en pratique privée, qui n'ont jamais été inspectés, (à l'exception de ceux ayant fait l'objet de recommandations de la part du comité et de ceux qui pratiquent dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées), œuvrant pour cinquante-cinq (55) d'entre eux en assainissement des eaux usées des résidences isolées, pour treize (13) autres en génie civil, et pour cinq (5) autres en architecture.

Les soixante-quinze (75) autres formulaires expédiés ont fait l'objet d'une inspection de précontrôle (dossiers directement analysés par le comité qui statue que pour certains, la visite d'un inspecteur est requise). Ces formulaires ont été dirigés vers des membres sélectionnés au hasard, qui n'ont jamais été inspectés (à l'exception de ceux ayant fait l'objet de recommandations de la part du comité à l'effet d'être réinspectés), qui exercent de façon principale ou secondaire en pratique privée et qui œuvrent pour trente (30) d'entre eux en techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques et pour quarante-cinq (45) autres en génie civil.

### Inspection professionnelle

Durant l'exercice financier 2014-2015, le comité s'est réuni à quatre (4) reprises. Il a analysé cent cinquante-deux (152) dossiers d'inspection. De ces cent cinquante-deux (152) dossiers, soixante-dix-sept (77) ont fait l'objet d'une inspection dite régulière et ont reçu la visite d'un inspecteur, quatorze (14) ont été exemptés par le comité parce qu'ils ne répondaient pas ou plus aux critères établis dans le cadre du Programme, neuf (9) ont fait l'objet d'un refus d'exemption ou de demande de précisions complémentaires avant de statuer sur leur demande d'exemption, quarante-neuf (49) ont été présentés en précontrôle et trois (3) analysés à la suite d'un suivi demandé par le comité.

L'étude des dossiers d'inspection professionnelle de l'exercice 2014-2015 se poursuivra durant l'exercice 2015-2016.

Les recommandations les plus souvent émises par le comité ont trait à :

- l'obligation de signer ou parapher toute inscription ou tout document inséré dans un dossier sauf si le document leur est fourni par une autre personne,
- afficher son permis à la vue du public, dans les cabinets de consultation,

- apporter, lors de la visite chez un client, son porte-folio contenant sa carte de membre de l'Ordre, sa carte d'affaires, une copie du *Code de déontologie et du Règlement sur la procédure de conciliation* sur lesquels l'adresse et le numéro de l'Ordre doivent figurer,
- indiquer dans toute publicité, incluant sur les cartes d'affaires : son nom et son titre de technologue professionnel,
- l'obligation de conserver sous clé dans un endroit hors d'atteinte du public et des clients les médicaments, poisons, substances ou produits dangereux (uniquement les gallons de réserve), ceci concernant les technologistes professionnels exerçant dans le domaine de l'orthèse ou de la prothèse.

### Application des alinéas 2, 3 et 5 de l'article 112, des articles 113 et 122 du Code des professions

Au cours de l'année 2014-2015, aucune demande d'enquête particulière n'a été déposée, le comité n'a soumis aucune recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre à l'effet d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. Le Comité a transféré trois (3) dossiers au syndicat de l'Ordre pour entrave et défaut de se soumettre au processus d'inspection professionnelle.

**Paul Roy**, T.P., président du comité

### COMITÉ DE PLACEMENTS FINANCIERS

Le comité a tenu une réunion téléphonique durant l'année. Il a déposé son rapport sur les placements financiers de l'Ordre au Conseil d'administration. Les placements financiers chiffraient 120 517,63\$ au 31 mars 2015.

**Denis Beauchamp**, secrétaire du comité

### COMITÉ DES PRIX DE L'ORDRE

La permanence du siège social s'est assurée de sélectionner les bulletins de candidatures des étudiants affiliés pour le programme des Bourses Entreprises édition 2014-2015. Les récipiendaires ont été désignés par le Comité exécutif.

Le Comité des prix de l'Ordre a tenu deux réunions. Le Comité a attribué les différentes mentions honorifiques de l'Ordre lors d'une première réunion qui s'est tenue par conférence téléphonique le 16 septembre 2014. La permanence du siège social s'est assurée de sélectionner les bulletins de candidatures des étudiants affiliés pour le programme des Bourses Méritas 2014-2015. Les membres du Comité des prix de l'Ordre se sont réunis au siège de l'Ordre le 23 avril 2015 pour attribuer ces bourses Méritas. Au-delà de 250 bulletins de candidatures ont été reçus pour les deux programmes de bourses.

**Florent Boivin**, T.P., président du comité

## BOURSES ENTREPRISES Campagne 2014-2015



➤ La bourse Dale Parizeau Morris Mackenzie décernée à Hortense Beaudoin, étudiante affiliée, technologie minérale, cégep de Thetford



➤ La bourse Rexforêt décernée à Bruno Forest, étudiant affilié, technologie forestière, cégep de Chicoutimi



➤ La bourse OTPQ décernée à Audrey Lemieux, étudiante affiliée, technologie du génie industriel, collège Ahuntsic



➤ La bourse Équilibre Orthèses et Biomécanique décernée à Pascale Locas, étudiante affiliée, techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques, collège Mérici



➤ La bourse Gaz Métro décernée à Perle Trudel-Dion, étudiante affiliée, techniques du milieu naturel, protection de l'environnement, cégep de St-Félicien

## BOURSES MÉRITAS Campagne 2014-2015



➤ Daniel Massé, étudiant affilié, technologie de l'électronique industrielle, cégep de Trois-Rivières



➤ Wei Nam Wong, étudiant affilié, technologie de l'architecture, collège Vanier

## BOURSES MÉRITAS

Campagne 2014-2015



➤ Alexandrine Blais, étudiante affiliée, technologie des productions animales, ITA, campus de La Pocatière

## BOURSE MÉRITAS

Retour aux études



➤ Marc-André Lemieux, étudiant affilié, technologie du génie civil, collège Ahuntsic



➤ Tim Charbonneau, étudiant affilié, techniques de génie mécanique, cégep de Sherbrooke

## BOURSE FILLE EN TECHNO



➤ Rosalie St-Pierre-Levert, étudiante en assainissement de l'eau, cégep de St-Laurent

## MENTIONS HONORIFIQUES



➤ Jean Picard, T.P.

## BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE

Jean Picard, T.P.

La mention honorifique *Bénévole de l'année* vise à évaluer entre autres les réalisations et le niveau d'implication auprès des différents comités. Diplômé en technologie du génie électrique, Jean Picard, T.P., est membre du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre depuis 2003. Il en a été le président de 2005 à 2010. Après avoir passé le flambeau comme président, il est demeuré et est encore aujourd'hui membre du comité d'inspection professionnelle. Il croit que le fait de s'engager à un comité demeure l'une des meilleures façons comme membre de promouvoir la mission et les orientations d'un ordre professionnel. Son expérience et ses compétences en matière de surveillance générale de la profession sont très appréciées par ses collègues. Ses plus grandes qualités sont sans conteste son dévouement envers la profession et son ordre, sa générosité, son sens de l'écoute envers les membres du comité et sa rigueur intellectuelle. Ses interventions sont toujours pertinentes et elles visent l'amélioration constante – comprendre ici l'efficacité - des pratiques du comité. Siégeant depuis 11 ans au sein du comité d'inspection professionnelle, il dénote un dévouement indéfectible pour sa profession et son ordre. L'Ordre compte sur quelqu'un de dynamique et de très actif, facilitant d'autant la tâche et le rôle essentiel du comité dans l'atteinte de ses objectifs : la protection du public dans l'intérêt public.



➤ Yves Hugron, T.P.

## MÉRITE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Yves Hugron, T.P.

Le *Mérite de l'innovation technologique*, basé sur l'originalité de l'innovation, sur son rayonnement et sa reconnaissance par le milieu, a été décerné à Yves Hugron, T.P., qui est membre de l'Ordre depuis 1993 et directeur de l'ingénierie de Sobey's, l'un des plus grands distributeurs alimentaires au Canada. Avec le concours de son groupe ingénierie, Yves Hugron, T.P., visait à éliminer les gaz synthétiques en usage dans l'industrie depuis plus de 80 ans, lesquels sont utilisés pour refroidir la multitude de comptoirs qu'on retrouve dans les épiceries et de les remplacer étant donné que l'utilisation de ces gaz synthétiques est chère et qu'ils sont grandement responsables de l'émanation des gaz à effet de serre. Il s'agissait d'un travail d'équipe auquel se sont greffés, au fil des recherches et du développement, des professionnels reliés de près ou de loin au monde de la réfrigération. Produire ou générer du froid sans utiliser des éléments nocifs pour l'environnement était tout un enjeu, car depuis 1929, l'industrie utilise le gaz synthétique, qui est beaucoup plus facile à transporter et qui ne fait pas éclater la tuyauterie contrairement au produit utilisé avant 1929. Avant 1929, l'industrie utilisait comme réfrigérant le dioxyde de carbone, mieux connu sous l'appellation de CO<sub>2</sub> moins dommageable pour l'environnement que le gaz synthétique. Yves Hugron, T.P., a persévéré dans ses recherches tout en visant à répondre aux exigences de l'industrie manufacturière et avec son équipe multidisciplinaire, ils ont pu développer un procédé ultraperformant. Cette technologie a permis la conclusion d'une première entente de gré à gré au Québec pour la vente de crédit de carbone obligatoire pour obtenir une certification carboneutre. L'Association d'efficacité énergétique, l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie, le Conseil national de recherches du Canada et Hydro-Québec, ont reconnu cette innovation comme majeure pour l'environnement.



➤ Alain Saborit, T.P.

## TECHNOLOGUE DE L'ANNÉE

### Alain Saborit, T.P.

La mention honorifique *Technologue* de l'année souligne la notoriété acquise par un technologue professionnel autant dans son cheminement de carrière que dans ses relations avec le milieu. Après 15 ans de carrière en Europe, Alain Saborit, T.P., a pris la décision de faire carrière au Québec. C'était en l'an 2000. Un an plus tard, il adhéra au système professionnel et devenait membre de l'Ordre. Dans la même foulée, il a démarré son entreprise axée sur l'efficacité énergétique. Il visait à relier deux mondes : les théories qui fusaient de toutes parts sur les économies d'énergie possibles et la réalité du terrain, sa réelle application dans les bâtiments. Son entreprise en est une de technologues et elle est devenue une référence lorsqu'il est question de mécanique du bâtiment et d'efficacité énergétique. Alain Saborit, T.P., a su s'entourer d'une équipe expérimentée et compétente. Il est reconnu dans le domaine de la santé comme un partenaire de confiance en agissant comme conseiller technique pour l'exploitation efficace des équipements mécaniques dans les centres hospitaliers au Québec ayant comme objectif l'économie d'énergie. Il entretient aussi une étroite relation avec les fournisseurs d'énergie. En outre, il siège à plusieurs comités consultatifs concernant l'efficacité énergétique au Québec. Il est devenu un collaborateur assidu avec le gouvernement québécois, avec Gaz métré et avec Hydro-Québec. Il travaille aussi en partenariat avec Ressources naturelles du Canada pour l'implantation, l'utilisation et l'optimisation de logiciels créés par Ressources naturelles Canada dans le domaine de l'efficacité énergétique. Toutes ces réussites, toute cette progression ne sont pas étrangères à l'ardeur qu'il met à la tâche et à une certaine fierté quand il est question de présenter la solution à ses clients. L'importance des projets réalisés a mis les projecteurs comme jamais sur le titre

de technologue professionnel, notamment dans le domaine de l'optimisation de la performance énergétique d'un bâtiment où l'expertise des technologues professionnels est maintenant incontournable, selon lui. Alain Saborit, T.P., a à cœur de partager son expertise de gestionnaire avec ses pairs. C'est pourquoi il exerce aussi un rôle de mentor à titre bénévole à la Chambre de commerce de Gatineau auprès des nouveaux entrepreneurs. Il a déjà remporté le Prix PME Or régional offert par la Banque Nationale.

## COMITÉ DE RÉVISION

Le Comité de révision est institué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions (L.R.Q., C. C-26). Il a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire devant le Conseil de discipline, et ce, à la demande de la personne qui a requis la tenue d'enquête par le syndic.

Le Comité de révision a reçu une demande de révision au cours de l'exercice 2014-2015.

À la fin de l'exercice, le Comité avait rendu un premier avis à l'effet qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et un second avis suggérant au syndic adjoint un complément d'enquête.

**M<sup>e</sup> Nicole Bouchard**, avocate, secrétaire du comité

# BUREAU DU SYNDIC

## MANDAT

Le syndic de l'Ordre a pour mandat de veiller au respect des obligations, déontologiques et autres, qui incombent aux membres en vertu des différents règlements de l'Ordre, dont le *Code de déontologie des technologues professionnels*, de même que du *Code des professions*.

Ainsi, toute personne qui a utilisé les services d'un technologue professionnel membre de l'Ordre et qui est insatisfaite des services reçus ou qui a des motifs de croire que le technologue a fait défaut de respecter ses obligations déontologiques ou autres découlant des règlements de l'Ordre peut déposer auprès du syndic une demande d'enquête.

Ce rapport se veut un portrait de l'ensemble des activités au Bureau du syndic couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

Le nombre de dossiers traités est demeuré sensiblement le même que l'an dernier, comme le démontre le tableau comparatif sur les statistiques du Bureau du syndic.

La principale hausse de la charge de travail pour le bilan 2014-2015 se situe au niveau des demandes de renseignements qui sont passées à 136, une importante augmentation de plus de 50 %.

Le Bureau du syndic s'affaire à répondre aux diverses demandes du public concernant la pratique professionnelle des membres, les spécificités du *Code des professions* et du *Code de déontologie* de l'Ordre ainsi que les recours possibles en cas de doutes ou de problèmes.

La présence du Bureau du syndic dans les locaux de l'Ordre des technologues professionnels du Québec a permis d'introduire une culture de collaboration entre les instances de l'Ordre et a favorisé l'amélioration des processus liés aux cibles visées, notamment la protection du public et la promotion de la prévention.

Le Bureau du syndic a scrupuleusement surveillé l'évolution budgétaire. Les décisions stratégiques semblent répondre aux attentes escomptées, et ce, sans pour autant compromettre l'indépendance et l'intégrité nécessaires au Bureau du syndic. De ce fait, il a été possible de constater les retombées positives des changements continus mis en œuvre. L'équipe a su optimiser les ressources disponibles, stabiliser les dépenses sans pour autant affecter le délai du traitement des dossiers.

À l'image des deux dernières années, la majorité des dossiers traités par le Bureau du syndic se situe au niveau du domaine de l'assainissement des eaux usées en milieu résidentiel avec un pourcentage de 39 % en incluant les cas provenant du Comité

d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées (CECAEURI) maintenant connu sous le nom de Comité d'évaluation du droit d'exercice en assainissement des eaux usées des résidences isolées. Les dossiers en lien avec l'inspection préachat ont progressé de 2 % pour atteindre un total de 14,5 %.

La quantité de dossiers dans le domaine de l'orthèse et de la prothèse est également en hausse de 5 % représentant 13,5 % des dossiers en enquête. Ce secteur technologique se positionne maintenant au troisième rang et cumule une augmentation de plus de 75 % en trois ans. Les orthésistes et prothésistes orthopédiques sont de plus en plus ciblés par des demandes d'enquête provenant du public. Cette situation met en lumière le besoin de formation en lien avec l'appropriation impérative de la réglementation en vigueur. Il s'agit également d'aborder les responsabilités inhérentes aux devoirs déontologiques et éthiques. Le Bureau du syndic a commencé à rencontrer les membres concernés et va continuer à se rendre disponible pour ce faire. Le partenariat instauré entre le Bureau du syndic et le Comité d'inspection professionnelle prendra tout son sens dans ce domaine de pratique en vue de mieux encadrer la profession et de mieux servir le public.

En visant toujours la protection du public, le Bureau du syndic entend poursuivre ses partenariats avec les comités de l'Ordre et travailler en collégialité avec les autres Ordres professionnels dont leurs membres exercent dans les mêmes sphères d'activités que les technologues professionnels. Les partenariats qui se tissent entre les instances favorisent les transferts de données, réduisent les délais de traitement des demandes et optimisent les ressources engagées dans la mise en application des processus.

Parallèlement aux demandes d'enquête, la conciliation de compte fut utilisée à six reprises dans le cas de dossiers simples où le litige a pu être réglé avec diligence. Les enjeux de communications et de responsabilités entre les parties au dossier s'avèrent les principaux éléments à négocier. De plus, il a été possible de procéder à des ententes de conciliation telle que le permet le *Code des professions* dans le cadre des dossiers sous enquête. Les démarches des syndicats en charge des dossiers permettent de clarifier la situation et d'établir un règlement satisfaisant pour toutes les parties impliquées, tout en assurant la protection du public.

Un seul dossier a fait l'objet d'une demande en révision. En guise de décision, le Comité de révision a secondé la position du syndic adjoint. Aussi, une demande d'accès à l'information a été rejetée sans appel par la Commission de l'accès à l'information.

## ACTIVITÉS AU BUREAU DU SYNDIC

Voici d'autres activités professionnelles des membres de l'équipe au Bureau du syndic :

- Présentation d'un plan stratégique en matière de ressources humaines au Conseil d'administration.
- Participation aux diverses formations et forums présentés par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) touchant la protection du public.
- Collaboration à des présentations auprès des membres ou de futurs membres de l'Ordre.
- Communications avec le Comité d'évaluation du fonctionnement du Bureau du syndic.

## Équipe

**Guyline Houle**, T.P., syndic

**Chenel Lauzier**, T.P., syndic sortant

**Denis J. Dubois**, T.P., syndic adjoint sortant

**Serge Dumas**, T.P., syndic adjoint sortant

**Pierre Hubert**, T.P., syndic adjoint sortant

**François Linteau**, T.P., syndic adjoint sortant

**Guy Veillette**, T.P., syndic adjoint

## STATISTIQUES DU BUREAU DU SYNDIC

Bilan des activités (Certains dossiers ont débuté avant le 1 <sup>er</sup> avril 2014.)	État au 31 mars 2015	État au 31 mars 2014
Nombre de dossiers à traiter	<b>103</b>	107
Nombre de membres de l'OTQP visés par les dossiers à traiter	<b>75</b>	85
Demandes de tenue d'enquête (dossiers nouvellement ouverts)	<b>40</b>	39
Dossiers débutés avant le 31 mars 2014	<b>63</b>	68
Demandes de renseignements divers	<b>136</b>	89
Enquêtes en cours	<b>43</b>	52
Demande d'enquête particulière	<b>0</b>	0
Dossiers réglés et fermés par la conciliation disciplinaire (art. 123.6 C.P.)	<b>6</b>	6
Différend réglé par la conciliation rapide (dossiers courts)	<b>0</b>	0
Dossier soumis à la conciliation de comptes	<b>6</b>	0
Demande d'arbitrage reçue	<b>1</b>	0
Dossier soumis au Comité de révision	<b>1</b>	4
Dossiers en Conseil de discipline	<b>10</b>	11
Dossiers déposés au Conseil de discipline <sup>1</sup>	<b>8</b>	8
Dossiers en discipline en attente de décision sur culpabilité	<b>9</b>	10/11
Dossier en discipline en attente de décision sur sanction	<b>1</b>	1/11
Dossiers au Conseil de discipline avec décision rendue	<b>9</b>	10
Dossier au Tribunal des professions	<b>0</b>	0
Demande d'accès à l'Information	<b>1</b>	0
Demande d'accès à la Commission d'accès à l'Information	<b>0</b>	0
Enquêtes terminées, dossiers réglés et fermés toutes raisons confondues	<b>49</b>	44
Dossiers fermés qui n'ont pas mené au dépôt d'une plainte en discipline	<b>22</b>	28
Membres de l'OTQP encadrés par le CIP à la demande du Bureau du syndic <sup>1</sup>	<b>6</b>	4
Montant total des amendes imposées par le Conseil de discipline	<b>21 000 \$</b>	34 000 \$
Dossiers traités par le syndic ad hoc <sup>1</sup>	<b>6</b>	1

1. Le nombre de dossiers n'est pas inclus dans le nombre de dossiers traités.

Ci-joint le tableau comprenant la répartition des différents motifs qui sont invoqués par les demandeurs d'enquête.

Motifs des demandes d'enquête	Nombre 2014-2015 total	Nombre 2014-2015 nouveau	Nombre 2014-2015 actif	Nombre 2013-2014
Pratique inappropriée	32	5	27	34
Manque de professionnalisme	18	5	13	26
Notion d'intégrité	17	7	10	21
Refus de collaborer	8	5	3	12
Niveau de compétence	5	2	3	7
Service interrompu	13	11	2	7
Conflit d'intérêts	5	0	5	0
Autres	5	5	0	0
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>40</b>	<b>63</b>	<b>107</b>

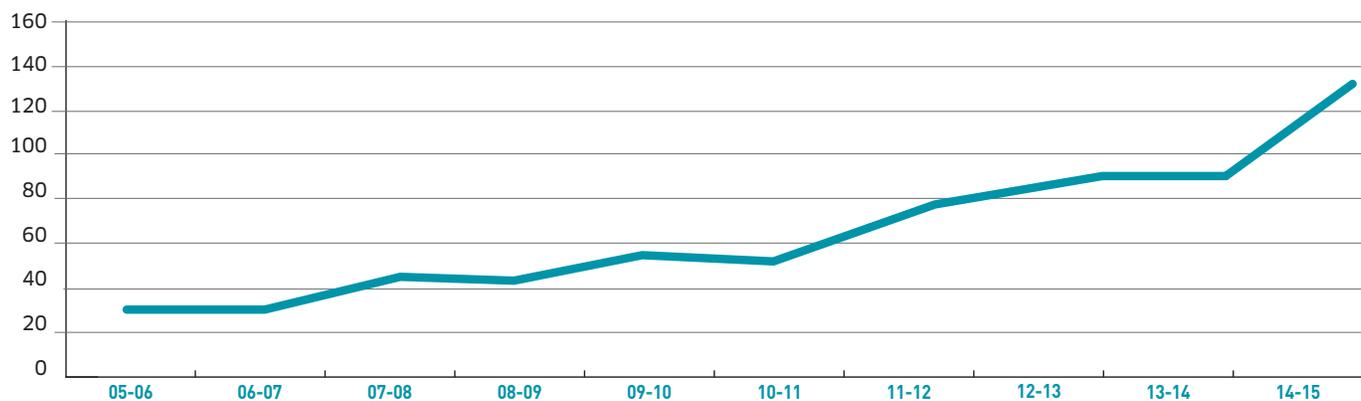


Ci-joint le tableau faisant état de la répartition des dossiers en fonction des domaines de pratique des technologues professionnels.

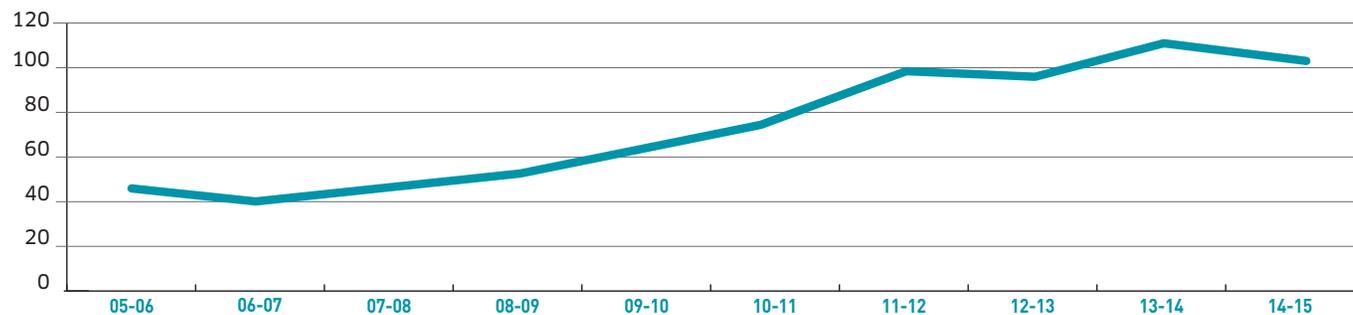
% 2014-2015	Dossiers 2014-2015 Nouveaux	Dossiers 2014-2015 Actifs	Dossiers 2014-2015 Total	Domaines de pratique
39 %	11	29	40	Assainissement des eaux usées
14,5 %	10	5	15	Inspection préachat
10,5 %	3	8	11	Plans et devis
8,75 %	1	8	9	Inspection
13,5 %	8	6	14	Orthèses et prothèses
8,75 %	2	7	9	Expertise
5 %	5	-	5	Autres
<b>100 %</b>	<b>40</b>	<b>63</b>	<b>103</b>	

Ci-joint les tableaux qui présentent l'évolution dans le temps du nombre des dossiers en fonction de différents facteurs.

**Demandes de renseignements (136)**



**Dossiers à traiter (103)**



# LES ÉTATS FINANCIERS 2014-2015

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de  
**ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS  
DU QUÉBEC**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

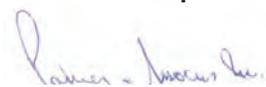
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC** au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Poirier & associés inc.

**Société de comptables professionnels agréés**



Par Michel Poirier, CPA, auditeur, CA  
Le 6 août 2015

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Budget	2015	2014
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Cotisations	1 160 000	1 225 388	1 142 474
Étude de dossiers et administration	30 000	38 113	32 460
Services rémunérés (annexe A)	156 000	294 746	312 565
Autres (annexe B)	53 000	74 271	72 699
	<b>1 399 000</b>	<b>1 632 518</b>	<b>1 560 198</b>
<b>Charges</b>			
Salaires et charges sociales	555 000	538 862	538 087
Reconnaissance professionnelle (annexe C)	40 500	34 708	52 935
Tableau des membres et admission (annexe D)	24 000	41 513	31 501
Inspection professionnelle (annexe E)	35 000	26 968	32 253
Syndic et discipline (annexe F)	265 000	347 848	412 467
Relation avec le milieu (annexe G)	22 000	26 034	21 182
Promotion et communications (annexe H)	53 000	52 728	60 716
Administrateurs et mandataires (annexe I)	121 000	108 409	123 264
Sections (annexe J)	8 000	7 500	5 175
Gestion et soutien (annexe K)	262 000	263 909	303 505
Services aux membres (annexe L)	11 500	17 363	19 193
	<b>1 397 000</b>	<b>1 465 842</b>	<b>1 600 278</b>
<b>Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>2 000</b>	<b>166 676</b>	<b>(40 080)</b>

## ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

FONDS AFFECTÉS					
	Réserve	Assurance responsabilité	Non affectés	2015 Total	2014 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début</b>	113 100	1 076 110	(211 332)	<b>977 878</b>	1 017 958
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	166 676	<b>166 676</b>	(40 080)
Affectation d'origine interne	-	165 899	(165 899)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	113 100	1 242 009	(210 555)	<b>1 144 554</b>	977 878

## BILAN

EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	<b>202 184</b>	235 456
Dépôts à terme (note 4)	<b>1 327 918</b>	1 025 705
Débiteurs	<b>283 843</b>	295 631
Charges payées d'avance	<b>58 926</b>	17 042
	<b>1 872 871</b>	1 573 834
Placements (note 5)	<b>124 532</b>	119 529
Immobilisations (note 6)	<b>20 994</b>	26 853
	<b>2 018 397</b>	1 720 216

	2015	2014
	\$	\$
<b>Passif</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 8)	<b>252 003</b>	263 653
Produits reportés	<b>621 840</b>	478 685
	<b>873 843</b>	742 338

	2015	2014
	\$	\$
<b>Solde de fonds</b>		
Fonds affectés :		
Réserve	<b>113 100</b>	113 100
Assurance responsabilité	<b>1 242 009</b>	1 076 110
<b>Non affectés</b>	<b>(210 555)</b>	(211 332)
	<b>1 144 554</b>	977 878
	<b>2 018 397</b>	1 720 216

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	<b>166 676</b>	(40 080)
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>7 761</b>	8 304
	<b>174 437</b>	(31 776)
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	<b>101 407</b>	229 722
	<b>275 844</b>	197 946
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des dépôts à terme et placements	<b>(307 216)</b>	(296 698)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(1 900)</b>	(9 871)
	<b>(309 116)</b>	(306 569)
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(33 272)</b>	(108 623)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>235 456</b>	344 079
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>202 184</b>	235 456

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Pour le Conseil d'administration,

Alain Bernier, T.P., administrateur

Laval Tremblay, T.P. administrateur

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2015

### 1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a été fondé le 30 janvier 1980 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la qualité de leurs services professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois: la protection du public. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### Constatation des produits

L'Ordre des technologues professionnels du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

#### Fonds de réserve

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créé un fonds de réserve pour assurer une liquidité en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations dénuées.

#### Fonds non affectés

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

### Instruments financiers

#### Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des produits reportés.

### 3. Prévisions financières

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne «Budget» sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'un audit et ne sont pas couverts par le rapport de l'auditeur indépendant.

### 3. Prévisions financières

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'un audit et ne sont pas couverts par le rapport de l'auditeur indépendant.

### 4. Dépôts à terme

	2015	2014
	\$	\$
Dépôts à terme, aux taux de 0,90 % et 1,11 %, échéant en avril 2015	<b>1 327 918</b>	1 025 705

Les dépôts à terme sont comptabilisés au coût, majoré des intérêts courus.

### 5. Placements, au coût

	2015	2014
	\$	\$
Fonds communs de placements	<b>109 942</b>	105 529
Parts permanentes Desjardins	<b>14 590</b>	14 000
	<b>124 532</b>	119 529

### 6. Immobilisations

	2015			2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	<b>180 768</b>	<b>173 391</b>	<b>7 377</b>	9 221
Équipement informatique	<b>333 135</b>	<b>321 054</b>	<b>12 081</b>	14 734
Logiciels	<b>90 515</b>	<b>88 979</b>	<b>1 536</b>	2 898
Améliorations locatives	<b>29 655</b>	<b>29 655</b>	-	-
	<b>634 073</b>	<b>613 079</b>	<b>20 994</b>	26 853

### 7. Emprunt bancaire

Au 31 mars 2015, l'organisme disposait d'une marge de crédit bancaire de 100 000 \$, renouvelable annuellement. Cette marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 50 450 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

### 8. Crédoiteurs

	2015	2014
	\$	\$
Fournisseurs	<b>63 755</b>	81 906
Charges courues	<b>9 914</b>	35 217
Salaires	<b>57 406</b>	53 549
Office des professions du Québec	<b>48 463</b>	37 723
Taxes à la consommation	<b>64 985</b>	48 735
Dépôts sur sceaux et jons	<b>2 000</b>	2 000
Déduction à la source	<b>5 480</b>	4 523
	<b>252 003</b>	263 653

### 9. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 1 333 457 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2016	125 263
2017	128 298
2018	128 298
2019	126 737
2020	125 622
Autres	699 239
	<b>1 333 457</b>

De plus, l'Ordre a conclu un contrat avec une firme de gestion pour l'administration de sa gestion financière et de son Tableau de l'Ordre. Le contrat en cours se termine le 31 août 2015 et le versement prévu pour 2016 est de 33 038 \$.

### 10. Instruments financiers

#### Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Ordre aux risques au 31 mars 2015.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme et ses crédoiteurs.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Budget	2015	2014
	\$	\$	\$
<b>ANNEXE A / SERVICES RÉMUNÉRÉS</b>			
Vente de services	150 000	24 772	26 455
Ristourne d'assurances et frais administratifs	-	262 586	274 944
Revenus de publicité « TP Express »	-	2 085	3 156
Ventes de produits	6 000	5 303	8 010
	<b>156 000</b>	<b>294 746</b>	<b>312 565</b>
<b>ANNEXE B / AUTRES</b>			
Rencontre annuelle des T.P.	-	2 089	9 870
Fonds d'aide à la mobilité de la main-d'oeuvre	-	5 872	23 060
Intérêts	6 000	19 032	14 048
Amendes	42 000	42 654	17 112
Divers	5 000	1 019	4 574
Évaluation inspecteurs	-	3 605	4 035
	<b>53 000</b>	<b>74 271</b>	<b>72 699</b>
<b>ANNEXE C / RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE</b>			
Déplacements et représentation	4 000	5 826	8 676
Cotisations	26 500	26 539	25 832
Reconnaissance professionnelle et représentation gouvernementale	10 000	-	-
Dossier interprofessionnel	-	649	17 623
Perfectionnement	-	1 694	804
	<b>40 500</b>	<b>34 708</b>	<b>52 935</b>
<b>ANNEXE D / TABLEAU DES MEMBRES ET ADMISSION</b>			
Comité des examinateurs	-	4 838	-
Déplacements et représentation	1 000	1 500	2 447
Programmation	5 000	22 741	16 410
Papeterie, impression et fournitures	7 000	2 358	2 886
Postes et adressages	11 000	9 551	9 758
Honoraires de consultation	-	525	-
	<b>24 000</b>	<b>41 513</b>	<b>31 501</b>
<b>ANNEXE E / INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>			
Honoraires et comité d'inspection professionnelle	35 000	26 968	32 253
<b>ANNEXE F / SYNDIC ET DISCIPLINE</b>			
Discipline	40 000	40 764	40 882
Honoraires juridiques sur discipline	75 000	123 158	138 117
Honoraires de syndic	150 000	183 926	233 040
Papeterie et impressions	-	-	428
	<b>265 000</b>	<b>347 848</b>	<b>412 467</b>
<b>ANNEXE G / RELATION AVEC LE MILIEU</b>			
Déplacements et représentation	21 000	26 034	20 554
Divers	1 000	-	628
	<b>22 000</b>	<b>26 034</b>	<b>21 182</b>
<b>ANNEXE H / PROMOTION ET COMMUNICATIONS</b>			
TP Express	10 000	9 405	9 245
Rapport annuel	3 000	2 580	2 743
Bourses et prix d'exposition	5 000	6 150	10 500
Publicité	30 000	31 207	35 151
Communications	5 000	3 386	3 077
	<b>53 000</b>	<b>52 728</b>	<b>60 716</b>
<b>ANNEXE I / ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES</b>			
Réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	68 744	79 373
Déplacements et représentation	42 000	33 245	37 696
Assurances	4 000	6 420	6 195
	<b>121 000</b>	<b>108 409</b>	<b>123 264</b>
<b>ANNEXE J / SECTIONS</b>			
Remises	8 000	7 500	5 175

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014-2015

#### COMITÉ EXÉCUTIF

**Alain Bernier**, T.P. (06) - Président depuis 2000, membre du CA depuis 1995

**Laval Tremblay**, T.P. (03, 12) - Vice-président aux affaires administratives, depuis 1987

**Richard Legendre**, T.Sc.A. (03, 12) - Vice-président aux affaires professionnelles, depuis 1994

**Paul O'Boone**, T.P. (13, 14, 15) - Vice-président aux communications, depuis 2012

**Charles Nadeau**, CPA - Administrateur désigné parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) depuis le 11 juin 2010

#### ADMINISTRATEURS (AU 31 MARS 2015)

**Angélique Gagné**, T.P. (01, 11), depuis le 6 avril 2013

**Claude Gagné**, T.P. (02), depuis le 4 avril 2009

**Stéphane Drapeau**, T.Sc.A. (03, 12), depuis le 5 avril 2014

**Michel Plourde**, T.P. (04, 17), depuis 2003

**Germain Thibault**, T.P. (05), depuis 2001

**Yanick Bouchard-Latour**, T.P. (06), depuis 2004

**Richard Gervais**, T.P. (06), depuis 1998

**Guy Létourneau**, T.P. (06), depuis 1984 jusqu'en mars 2015

**Jean-Guy Slevan**, T.P. (06), depuis le 14 avril 2012

**Josée Gionet**, T.P. (07), depuis le 13 mars 2009

**Marc Guimont**, T.P. (08), depuis 1995

**Rino Therrien**, T.P. (09), depuis le 21 septembre 2012

**Yvon Germain**, T.P. (13, 14, 15), depuis 2004

**Joël Thériault**, T.P. (13, 14, 15), depuis 2004

**Michel Langelier**, T.P. (16), depuis le 19 septembre 2008

**Patrick Sullivan**, T.P. (16), depuis le 5 juin 2009

#### ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OPQ

**Jean-Pierre Bertrand**, B.A., LL.L., D.D.N., depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013

**Gaétan Mercier**, B.A.A., depuis le 15 avril 2011

**Diane Morin**, MBA, depuis le 25 février 2013

**Charles Nadeau**, CPA, depuis le 5 juin 2009

#### SECRÉTAIRE

**Denis Beauchamp**, c.a.é.

#### SYNDIC

**Guyline Houle**, T.P., depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013

**Chenel Lauzier**, T. P., syndic sortant

#### SYNDICS ADJOINTS

**Denis J. Dubois**, T.P., syndic adjoint sortant

**Serge Dumas**, T.P., syndic adjoint sortant

**Pierre Hubert**, T.P., syndic adjoint sortant

**François Linteau**, T.P., syndic adjoint sortant

**Guy Veillette**, T.P., syndic adjoint

#### SYNDIC AD HOC

**Patrick Gautreau**, T.P.

**Fernand Lemay**, T.P.

#### DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Vice-président aux affaires professionnelles, délégué

Vice-président aux affaires administratives, délégué substitut

#### COMITÉS (AU 31 MARS 2015)

##### ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Deux représentants du courtier

Membre élu à la vice-présidence aux affaires administratives

**Gaétan Mercier**, B.A.A., administrateur nommé

**Paul Thérout**, T.P.

Un membre ad hoc (expert technique au besoin)

Direction générale (secrétaire)

	Budget	2015	2014
	\$	\$	\$
<b>ANNEXE K / GESTION ET SOUTIEN</b>			
Déplacements et représentation	-	5 872	
Cotisations	1 500	1 272	1 585
Formation et documentation	1 000	2 086	2 332
Papeterie, impression et fournitures	13 000	12 098	17 524
Postes et adressages	10 000	15 668	11 636
Communication	12 000	7 567	11 146
Loyer	76 000	76 593	75 526
Entretien de l'équipement	16 000	4 618	10 879
Location d'équipement	7 500	5 876	10 982
Assurances et taxes	12 000	16 655	16 085
Entretien du local	500	249	530
Honoraires professionnels	6 500	6 600	7 149
Honoraires de gestion	77 000	76 982	74 739
Frais de perfectionnement	3 000	1 867	2 202
Arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM)	-	-	30 000
Intérêts et frais bancaires	18 000	22 145	22 886
Amortissement des immobilisations	8 000	7 761	8 304
	<b>262 000</b>	<b>263 909</b>	<b>303 505</b>
<b>ANNEXE L / SERVICES AUX MEMBRES</b>			
Rencontre annuelle des T.P.		8 659	9 870
Programme de développement professionnel	2 000	3 233	1 763
Consultation	6 000	3 521	4 667
Achats de sceaux et joncs	3 500	1 950	2 893
	<b>11 500</b>	<b>17 363</b>	<b>19 193</b>

## TABLEAU DES MEMBRES

Régions de domicile	Membres	Étudiants
Bas-Saint-Laurent	121	38
Saguenay-Lac-Saint-Jean	113	55
Capitale-Nationale	362	88
Mauricie	124	57
Estrie	119	17
Montréal	851	224
Outaouais	139	15
Abitibi-Témiscamingue	80	12
Côte-Nord-Nouveau-Québec	32	13
Nord-du-Québec	8	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	22	1
Chaudière-Appalaches	191	51
Laval	180	45
Lanaudière	232	74
Laurentides	269	25
Montérégie	713	108
Centre-du-Québec	152	24
Hors Québec	67	3
Hors Canada	19	0
<b>Total</b>	<b>3 794</b>	<b>850</b>

## RÉPARTITION DES MEMBRES

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Membres en règle au début de l'exercice	3 631	3 555	3 595
+ Admissions	507	433	351
- Radiations	340	352	386
- Décédés	4	5	5
Membres en règle à la fin de l'exercice	3794	3 631	3 555

## COTISATION

La cotisation pour l'année 2014-2015 (1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015) s'établit comme suit :

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.Sc.A. ou T.P.)	360 \$
Cotisation finissant 2 (2 <sup>e</sup> exercice à l'Ordre)	260 \$
Cotisation finissant 1 (1 <sup>er</sup> exercice à l'Ordre)	150 \$
Cotisation d'un membre sans emploi	230 \$
Cotisation d'un membre en congé parental	230 \$
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	180 \$
Cotisation d'un membre retraité	95 \$
Cotisation d'un étudiant affilié	22 \$

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

### CONSEIL DE DISCIPLINE

M<sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert  
(président nommé par le gouvernement)  
Guy Huneault, T.P.  
Claude Latulippe, T.P.  
Pascal Martin, T.P.  
Léopold Théroux, T.P.  
M<sup>e</sup> Nicole Bouchard (secrétaire)

### ÉVALUATION DU DROIT D'EXERCICE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Louis-Philippe Arseneault, T.P. (président), jusqu'au 9 juin 2014  
Serge Gingras, T.P. (président), depuis le 13 juin 2014  
Jean-Luc Archambault, T.P., jusqu'au 6 juin 2014  
Maurice Charbonneau, T.P.  
André Pineault, T.P., depuis le 6 juin 2014  
Marc Raby, T.P., jusqu'au 28 novembre 2014  
Paul Roy, T.Sc.A.

Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

### ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

Louis Parent, T.P. (président)  
Denis Girard, T.P.  
Jocelyne Lebel, T.P., jusqu'au 30 octobre 2014  
Éric Lessard, T.P.  
Hakim Maldji, T.P.  
Denis Robillard, T.P.

Direction générale (secrétaire)

### ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU BUREAU DU SYNDIC

Jean-Pierre Bertrand, B.A., LL.L., D.D.N.  
Josée Gionet, T.P.  
Marc Guimont, T.P.  
Guy Létourneau, T.P.

### EXAMINATEURS

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)  
Ianik Blanchet, T.P.  
Mélissa Côté-Laforge, T.P.  
François Durocher, T.P.  
Manuel Picard-Duclos, T.P., depuis le 12 décembre 2014  
Robert Tremblay, T.P., jusqu'au 12 décembre 2014  
Josée Veilleux, T.P., depuis le 12 décembre 2014  
Allison Lebon (secrétaire)

### FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)  
Hugues Girardin, T.P.  
Marielle Gingras, représentante du ministère de l'Éducation  
Louise Brunelle, représentante suppléante du ministère de l'Éducation  
Anne Filion, représentante de la Fédération des cégeps  
Anne Desjarlais, représentante de la Fédération des cégeps  
Direction générale (secrétaire)

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015-2016

Revenus	\$	\$
Cotisations des membres		1 289 620
Étude de dossiers et administration		30 000
<b>Services</b>		
Ventes de sceaux et jons	5 000	
Intérêts sur dépôts et dividendes	6 000	
Ventes de services	140 000	
Amendes	40 000	
Autres revenus	1 000	
<b>Total des services</b>		<b>192 000</b>
<b>Total des revenus</b>		<b>1 511 620</b>
Dépenses	\$	\$
<b>Salaires et avantages sociaux</b>		570 000
<b>Déplacements &amp; représentation</b>		
Réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	
Déplacements et représentations	68 000	
<b>Total des déplacements et représentation</b>		<b>143 000</b>
<b>Frais d'exploitation</b>		
Papeterie et impression	10 000	
Postes et adressages	22 000	
Fouritures de bureau	6 000	
Documentation	1 500	
Télécommunications	8 500	
Internet	4 000	
Loyer	115 000	
Entretien des locaux	500	
Entretien d'équipements	7 000	
Assurances, taxes et permis	18 000	
Location d'équipements	6 500	
Amortissement des immobilisations	6 500	
<b>Total des frais d'exploitation</b>		<b>205 500</b>
<b>Publications</b>		
Bulletin TP Express	10 000	
Rapport annuel	3 000	
<b>Total des publications</b>		<b>13 000</b>
<b>Frais bancaires</b>		24 000
<b>Remises aux sections</b>		8 000
<b>Cotisations</b>		28 000
<b>Rencontre annuelle des T.P.</b>		-
<b>Bourses</b>		5 000
<b>Publicité</b>		30 000
<b>Perfectionnement</b>		3 000
<b>Programme de développement professionnel</b>		2 500
<b>Frais de consultation</b>		
Reconnaissance professionnelle	10 000	
Frais juridiques et disciplines	130 000	
Honoraires de gestion	79 000	
Honoraires de vérification	7 000	
Frais de programmation	10 000	
Honoraires de consultation	4 000	
Honoraires de syndic	170 000	
Honoraires d'inspection professionnelle	35 000	
Évaluation inspection préachat	2 000	
<b>Total des frais de consultation</b>		<b>447 000</b>
<b>Divers</b>		<b>3 500</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>1 482 500</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>29 120</b>

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

### INSPECTION PROFESSIONNELLE

**Paul Roy**, T.Sc.A. (président)

**Denis Bertrand**, T.P.

**Rénauld Cyr**, T.P.

**Richard Cyr**, T.P.

**Serge Gingras**, T.P.

**Yvan Lemay**, T.P., jusqu'au 27 avril 2014

**Jean Picard**, T.P.

**Martine-Suzanne Presseau**, T.P.

**Stéphane Bergeron**, T.P. (inspecteur), depuis le 9 juin 2014

**François Giroux**, T.P. (inspecteur)

**Jacques Goyette**, T.P. (inspecteur)

Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

### PLACEMENTS FINANCIERS

**Germain Thibault**, T.P.

**Laval Tremblay**, T.P.

Direction générale

### PRIX DE L'ORDRE

**Florent Boivin**, T.P. (président)

**Stéphane Gariépy**, T.P.

**Jean-Marc Simon**, T.P.

Direction du développement professionnel (secrétaire)

### RÉVISION

**Luc Gendron**, T.P. (président)

**Gervais Lessard**, représentant du public

**Diane Morin**, MBA

**Louis Parent**, T.P.

**M<sup>e</sup> Nicole Bouchard** (secrétaire)

## PERSONNEL PERMANENT

(au 31 mars 2015)

**Denis Beauchamp**, c.a.é., directeur général et secrétaire de l'Ordre

**M<sup>e</sup> Marie-Chantal Lafrenière**, avocate, directrice des affaires professionnelles et juridiques

**Denis-Philippe Tremblay**, directeur du développement professionnel

**Lisette Lavoie**, adjointe administrative

**Allison Lebon**, agente à l'admission et à l'agrément

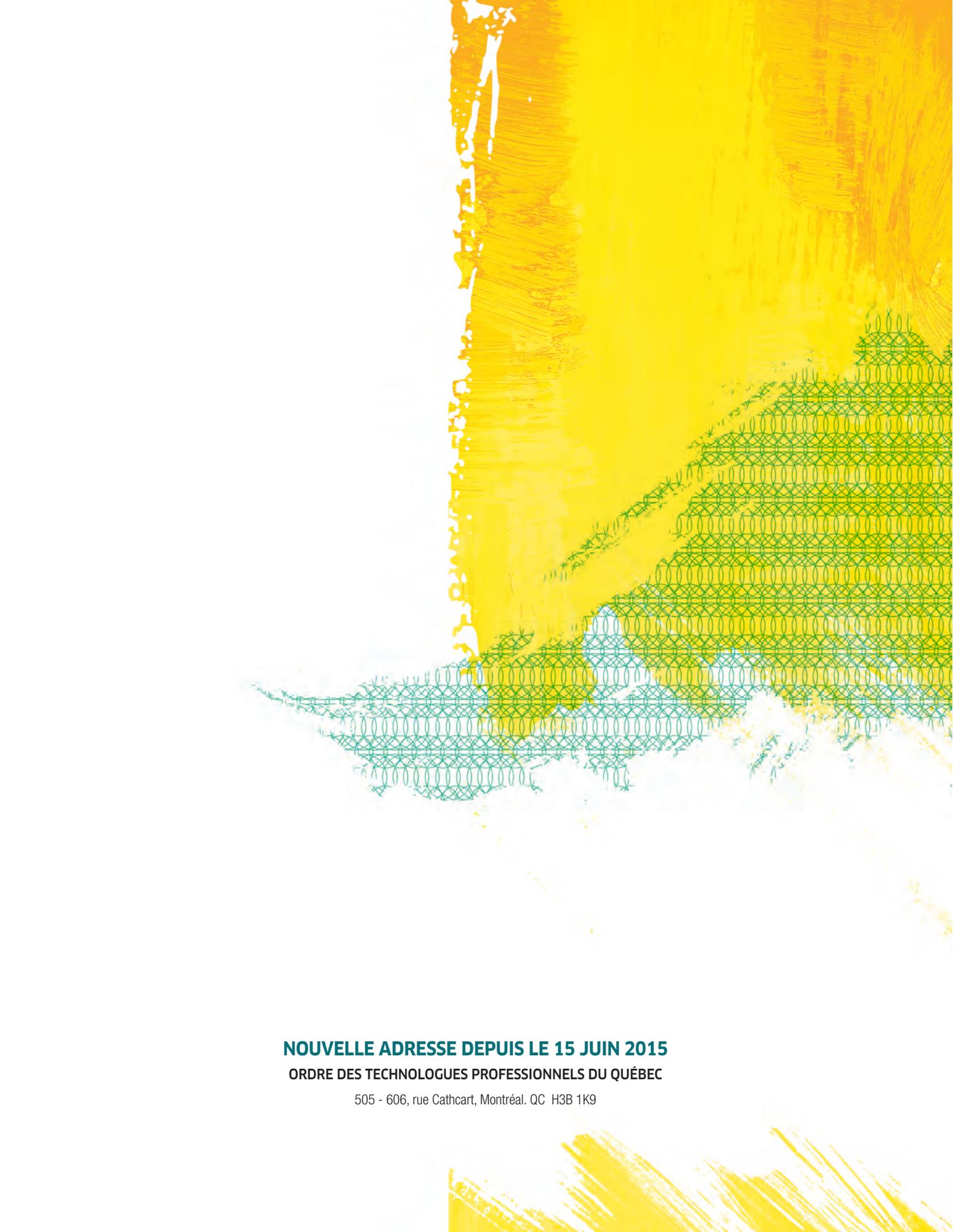
**Nathalie St-Martin**, agente au développement professionnel

**Denis Sénéchal**, adjoint au développement professionnel, désigné aux cégeps

**Youmaïssé Wade**, conseillère à la direction professionnelle et juridique, jusqu'au 13 juin 2014

**Caroline Bismuth**, conseillère à la direction professionnelle et juridique, du 4 août 2014 au 18 septembre 2014

**Ingrid Audifax**, conseillère à la direction professionnelle et juridique, depuis le 6 octobre 2014



**NOUVELLE ADRESSE DEPUIS LE 15 JUIN 2015**  
**ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC**

505 - 606, rue Cathcart, Montréal. QC H3B 1K9